



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 22 novembre 2017 à 20h15**

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Catherine SOUBEYRAND, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, David BONNET, adjoints, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Lydia PROTIN, René VERGNES, Catherine NALPOWIK.

Absents excusés :

Sylvain MAURIN qui a donné procuration à Frédéric SOUBEYRAND.
Philippe TERRY qui a donné procuration à Jean-Pierre VIVIER.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter. Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2017, ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

City-Stade :

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée que les travaux de mise en sécurité du City-Stade et du terrain de foot annexe seront effectués semaine 50. Cela consistera à la mise en place d'un filet protecteur de 6,00 mètres de haut sur les limites nord et sud, ceci dans le but de stopper les ballons. Suite à une consultation des entreprises par procédure adaptée, c'est la proposition de la société Vert & Sport 26300 ALIXAN qui a été retenue, pour un montant total de 10 380 € TTC.

D'autre part, il est décidé de faire l'achat d'un filet indispensable à la pratique du volley-ball, filet qui sera positionné sur le City-Stade. Cette acquisition auprès de la société Vert & Sport, d'un montant de 408 € TTC, sera classée en section d'investissement du budget général, à l'opération N° 167 intitulée « Construction Terrain multisports ». Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Transfert de la compétence Eclairage Public au SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) : *Sujet traité par Mr JP LEGER, adjoint*

Comme abordé lors de la dernière réunion du conseil municipal du 20 septembre et suite à une rencontre avec un responsable du SDE 07, la commune s'engage à transférer sa compétence Eclairage Public au SDE 07. Un état des lieux des installations concernées sera transmis dans les semaines à venir. Une convention entre la commune et le SDE 07 sera ratifiée ultérieurement. Toutefois, dans un premier temps, la commune doit délibérer en ce sens. Soumise aux voix, cette délibération de transfert de la compétence Eclairage Public au SDE 07 est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Réhabilitation bâtiment communal « La Gare » Bilan des travaux - Contrat de location du logement :

Dossier suivi par MM. LEGER et VIVIER, adjoints

Les travaux assurés par les différents artisans sont terminés. A ce jour, les futurs colocataires de l'appartement assument les prestations de finition définies initialement. Comme convenu, ces derniers ont demandé le remboursement des matériaux utilisés. Lors d'une rencontre bailleur-futurs colocataires, il a été décidé, au vu des factures, que la participation financière de la commune se limiterait à 5 500 €. La main d'œuvre sera à la charge exclusive des preneurs. Le remboursement des frais engagés se traduira par une exonération de loyer durant 11 mois, soit 500 €/mois, du 1^{er} janvier 2018 (date d'entrée en jouissance du logement) au 30 novembre 2018. Le recouvrement du loyer sera effectif à compter du 1^{er} décembre 2018.

Compte-rendu Conseil d'Ecole du 16 octobre 2017 :

Sujet traité par Mme SOUBEYRAND

Enfants, parents, enseignants et municipalité ont accueilli avec joie la réouverture de la 4^{ème} classe, le mardi 5 septembre, alors qu'elle avait été fermée la veille...Toutefois, cette situation est loin d'être à caractère pérenne, en raison d'effectifs scolaires stagnant ou n'évoluant pas à la hausse.

Pour l'année scolaire 2017-2018, un projet théâtre devrait voir le jour. La commune est sollicitée à hauteur de 953,00 €, montant identique à la participation de l'Amicale Laïque. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

La couverture de la toiture de la classe maternelle et la salle de repos donnant des signes de faiblesse (gouttières), il est envisagé d'effectuer des travaux de dépose et pose d'une nouvelle couverture dans le courant de l'année 2018, ainsi qu'une vérification de l'étanchéité de la ventilation. Des devis seront demandés, avant inscription au prochain budget.

Demande d'aide financière de l'école Ste Anne de St Jean de Muzols - Classe de découverte :

Le maire informe l'assemblée que le directeur de l'école Ste Anne de St Jean de Muzols a sollicité une aide financière, dans le cadre du financement d'une classe de découverte, au mois de juin prochain, au prétexte qu'un enfant vionnais est scolarisé dans cet établissement privé. Le maire rappelle que la commune de Vion dispose d'une école publique pouvant accueillir tous les enfants du village et que le choix des parents de scolariser un enfant dans un établissement hors commune repose sur des considérations d'ordre personnel. Dans un souci de ne point créer de précédent qui pourrait, dans le futur, générer d'autres sollicitations, le maire propose de répondre par la négative à cette demande. Un vote à main levée se traduit par 12 refus et 2 abstentions.

Participation aux frais scolaires de la ville Tournon - Année scolaire 2016-2017 :

Durant l'année scolaire 2016-2017, un enfant vionnais a été scolarisé en Unité Localisée pour l'Insertion Scolarisée (ULIS) à Tournon. En conséquence, il est fait obligation à la commune de participer financièrement aux frais scolaires, à hauteur de 800,80 €.

Participation aux frais scolaires de la commune de Lempis - Année scolaire 2015-2016 :

Comme la loi l'autorise, la commune de Lempis demande à la commune de Vion de participer aux frais scolaires concernant 4 enfants vionnais scolarisés à l'école de Lempis. Il s'agit d'enfants dont le domicile parental est situé hameau de Bobon. Cette participation s'élève à 45,00 € x 4 = 180,00 €.

Agenda d'Accessibilité Programmée :

Il est fait obligation aux collectivités de recenser tous les bâtiments communaux ouverts au public et de relever les points et anomalies ne permettant pas aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux dits bâtiments en totale autonomie. Ces anomalies doivent figurer sur un registre prévu à cet effet mentionnant l'engagement pris dans le temps par la collectivité, afin de trouver des solutions aux problèmes. Dans le but de mener à bien cette opération et suite à une consultation des entreprises par procédure adaptée, il sera fait appel au cabinet NL Prestations de Montvendre (26), pour un coût de 897,00 € HT.

Mise à disposition d'un raccordement électrique – Camion ambulant de vente de pizzas :

Depuis le mois de novembre, un camion ambulant de vente de pizzas stationne, allée des Platanes, le jeudi soir. L'exploitant a rencontré au préalable les commerçants locaux susceptibles d'être en concurrence avec cette activité ambulante. Aucune observation ou objection n'étant parvenue en mairie, il a été décidé d'accorder une suite favorable à cette demande, précision étant faite qu'une participation financière, pour raccordement au branchement électrique municipal, sera demandée, à savoir 20,00 € par mois. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante, avec effet au 1^{er} décembre 2017.

Soutien à la motion de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité, en date du 1^{er} octobre 2017 :

Le maire donne lecture de cette motion transmise par Mrs Darnaud et Genest, sénateurs de l'Ardèche. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, donne son accord pour la signature et envoi de cette motion.

Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes – Contrôle des comptes de la gestion de la Communauté de Communes d'Hermitage Tournonais (HTCC) – Exercices 2014 et 2015 :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, courant octobre, de ce rapport. Le maire et son adjoint, David Bonnet, proposent une présentation sur écran vidéo. Cette proposition n'étant pas suivie d'effet, le Conseil Municipal, dans son intégralité, souhaite ardemment que la nouvelle Communauté d'Agglomération Arche Agglo suive scrupuleusement les recommandations figurant en dernière page dudit rapport.

Comité local à l'installation agricole : Désignation d'un représentant au sein du conseil municipal :

Un membre du conseil municipal sera appelé à siéger auprès de la Cté d'Agglomération Arche Agglo et de la Chambre d'Agriculture dans un travail de partenariat, afin de maintenir et relancer le Comité Local d'Insertion (CLI) sur la partie ardéchoise de la Communauté d'Agglomération. Après un vote à main levée, le maire est désigné comme représentant de la municipalité vionnaise.

Personnel Communal :

Adhésion au contrat d'assurance « risques statutaires » - Période 01/01/2018-31/12/2021 :

Le Centre de Gestion a réalisé une consultation auprès des organismes compétents en matière de couverture sociale pour le personnel (décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire...). L'organisme retenu aura en charge le remboursement aux collectivités des salaires qu'elles pourraient être appelées à verser à des agents en arrêt de travail. A l'issue de la procédure négociée à laquelle 3 candidats ont participé, c'est la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS qui a été retenue.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, la cotisation étant fixée à 5.50 % de la base de l'assurance pour les agents affiliés à la CNRACL et à 0.80 % pour les agents relevant de l'IRCANTEC. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer les certificats d'adhésion en résultant.

Nouvel avenant au contrat de prévoyance « garantie maintien de salaire » - Evolution du taux de cotisation salariale :

En raison d'un accroissement important des périodes d'indemnisation des agents territoriaux par la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), le taux de cotisation salariale sur la garantie Maintien de Salaire, passe de 1,33 % à 1,43 %, au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, avec le Centre de Gestion et la MNT, l'avenant portant mention de l'évolution tarifaire.

Création d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise territorial :

Un agent technique communal, ayant satisfait aux épreuves de l'examen d'agent de maîtrise, pourrait bénéficier d'un avancement de grade, par promotion interne. En conséquence, M. le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C), à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal décide de créer cet emploi et adresse ses plus vifs félicitations à cet agent.

Mise à jour du régime indemnitaire liée au nouveau poste :

Suite à la création précitée du nouvel emploi d'agent de maîtrise, le conseil municipal décide d'actualiser la délibération du 14 juin 2017 concernant le régime indemnitaire du personnel communal.

Informations diverses

PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) :

Le 23 octobre, le service de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a présenté aux élus la nouvelle carte d'aléas des affluents ruisseau de Gueza et ruisseau du Merdan. Cette nouvelle version est issue d'une « rencontre contradictoire » tenue en mairie le 1^{er} juin dernier entre le cabinet Burgeap (travaillant pour la DDT) et le cabinet Alp'Géoriques (missionné par la commune).

Des évolutions sensibles devraient permettre d'envisager une urbanisation sur des zones, qui, à l'origine, en étaient exclues. Le 12 décembre prochain, à 18h00 en salle du conseil municipal, se tiendra une réunion publique à laquelle les personnes concernées par ce projet sont invitées à participer. Ensuite, le programme des diverses opérations devrait se dérouler de la manière suivante :

- Consultation des personnes publiques associées (Chambre d'Agriculture, Communauté d'Agglomération...) : février 2018
- Enquête publique : mai 2018
- Approbation du PPRI : juillet 2018.

Ecole :

Durant les vacances de la Toussaint, Mr Vincent COISSIEUX, artisan électricien local, a mis en place un système portier-vidéo permettant aux enseignants comme au personnel communal de gérer les mouvements d'entrée et de sortie des parents et enfants.

Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles :

Une récente directive oblige les collectivités à faire contrôler la qualité de l'air dans les écoles à compter du 1^{er} janvier 2018. La commune va devoir se rapprocher d'un cabinet spécialisé en la matière. Toutefois, il semblerait que la Communauté d'Agglomération Arche Agglo soit en phase de recenser les besoins avant de mettre en place une consultation d'entreprises spécialisées.

Restauration de l'orgue :

Récemment, un facteur d'orgue de proximité s'est livré à un « diagnostic » de l'orgue de l'église mis en place voilà 25 ans. Le devis présenté par ce spécialiste en la matière s'élève à 9 659.94 € TTC. Diverses pistes de financement sont à l'étude, en étroite collaboration commune/« conseil paroissial ».

SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche) – Demandes d'adhésion de nouvelles communes :

M. le Maire fait savoir que Le Comité syndical du SDEA, lors de sa séance du 23 octobre 2017, a approuvé l'adhésion des communes de LABLACHERE, ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD et SAINT JEAN LE CENTENIER.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal :

. Commande Travaux de voirie 2017 (voie communale N° 1 Bobon Lemps) du 03/10/2017 à EVTP 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY, pour un montant total de 23 904 € TTC. Cette dépense sera imputée sur l'opération N° 172 « Travaux 2014 Réfection Voirie communale » du budget général ;

. Commande du 02/11/2017 à LOJMAT de VION, pour un branchement eaux usées sur le réseau communal, Rue des Ferrats, pour un montant de 1 462.24 € TTC. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget Assainissement ;

. Commande Equipement informatique (bureau du maire et secrétariat mairie) au Syndicat des Inforoutes, pour un montant total de 1 252.54 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'opération N° 164 « Acquisition de matériels divers » du budget général ;

Indice de qualité des comptes locaux 2016 :

Courant septembre les services de la Trésorerie ont transmis les données définitives de l'Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL) de la commune (services général et assainissement) pour l'exercice 2016. En conclusion, il apparaît que les résultats de la collectivité sont excellents et qu'il convient de les maintenir à ce niveau pour l'avenir.

**Projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants –
Fondation 30 Millions d'Amis – Commune de VION :**

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

**Résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine –
CANCE-DOUX SYNDICALE :**

M. le Maire donne lecture des résultats qui sont affichés en mairie.

Exonération de la taxe foncière sur un bâtiment supportant des panneaux photovoltaïques :

Interrogé sur la possibilité de délibérer en faveur d'une exonération partielle ou totale de la contribution foncière des propriétés bâties d'une résidence principale, suite à la pose de panneaux photovoltaïques, le Conseil Municipal, dans son intégralité, déclare ne pas donner suite.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 40.

VION, le 28 novembre 2017.
Le Maire,

Michel DARNAUD

